

Objet : Abrogation de la régie de recettes Centre social

Le Maire de la commune de Saint-Rémy,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public et notamment l'article 22,

Vu la délibération n°60/20 du 24 septembre 2020 du Conseil Municipal autorisant le Maire à créer des régies d'avances et de recettes en application des articles L 5211-2 et L 2122-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°3538 du 30 octobre 2015 instituant une régie de recettes pour le fonctionnement de l'Escale,

Vu la décision n°26/21 du 1^{er} juin 2021 modifiant la régie de recettes Centre social,

Considérant qu'il convient de supprimer cette régie suite à des modifications organisationnelles dans les services,

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 05 février 2025.

D E C I D E

ARTICLE 1 :

A compter de l'entrée en vigueur de la présente décision, les dispositions de tous les arrêtés et décisions concernant la régie de recettes Centre social n°1014 sont abrogées.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, et Madame le Maire, sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 :

Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera publiée sur le site internet de la commune.

Ampliation sera adressée à :

- La Trésorerie Municipale, La Sous-Préfecture de Chalon sur Saône.

Fait à Saint-Rémy, le 06 février 2025

Florence PLISSONNIER


Maire

